

**Nombre de membres :**

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Votants : 27
- Procuration(s) : 10
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 0

**Del\_2023\_14**

**Date de convocation :**

**Le 24 mars 2023**

**Date d'affichage :**

**Le 24 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24 rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

**CONVOQUÉS :** Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Martine LACLAU, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARIS-BROSOU, Karine VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS, Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAZE, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI, Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

**Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :**

Monsieur Christophe COLINET donne pouvoir à Madame Isabelle PASSICOS, Madame Aurélie LACOMBE donne pouvoir à Monsieur Laurent JANSONNIE, Monsieur Nicolas RAMON donne pouvoir à Madame Sandrine LACOSTE, Madame Julia ZIMMERLICH donne pouvoir à Madame Karine VIROT, Monsieur Charles ARIS-BROSOU donne pouvoir à Monsieur Cédric FLOUS, Monsieur Anthony BROUARD donne pouvoir à Madame Cécile PEREZ, Madame Sylvie LHOMET donne pouvoir à Monsieur Etienne LHOMET, Monsieur Patrice DANIAUD donne pouvoir à Madame Sandrine ALABEURTHE, Monsieur Bernard LACAZE donne pouvoir à Madame Martine LACLAU, Monsieur Philippe CASENAVE donne pouvoir à Monsieur Frank MONTEIL

**Excusé(e)(s) :** -

**Absent(e)(s) :** -

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel BONNAT

**Délibération 2023-14**

**Objet : RESSOURCES HUMAINES - Validation Comité Social Territorial (ex Comité Technique) précédent**

*Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 28 Février 2023 ;*

*Vu l'avis favorable de la commission Administration générale à l'unanimité réunie le 21 mars 2023 ;*

Sur la présentation de Monsieur Rémy Pointet, adjoint et vice-président de la commission administration générale et après en avoir délibéré, le conseil municipal devra décider :

- d'entériner les demandes de créations et de suppressions de postes,
- de modifier le tableau des emplois en ce sens,
- d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires.

OBJET
Suppression de deux emplois d'adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet, suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet, suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet (17,50/35 <sup>ème</sup> ), suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet et création de deux emplois d'adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet, création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet, création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (17,50/35 <sup>ème</sup> ) et création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 30 décembre 2022. (Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 - Art. 54 Articles L 542-1 à L542-10, L 542-12 à L 542-34 et L 561-1 du CGFP Décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié - Art. 18)

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- d'entériner les demandes de créations et de suppressions de postes ci-dessous présentées,
- de modifier le tableau des emplois en ce sens,
- d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires.

OBJET
Suppression de deux emplois d'adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet, suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet, suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet (17,50/35 <sup>ème</sup> ), suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet et création de deux emplois d'adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet, création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet, création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (17,50/35 <sup>ème</sup> ) et création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 30 décembre 2022. (Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 - Art. 54 Articles L 542-1 à L542-10, L 542-12 à L 542-34 et L 561-1 du CGFP Décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié - Art. 18)

Détail du vote :  ..... « Pour »  
 ..... « Contre »  
 ..... Abstentions  
 ..... Unanimité des présents

Le Secrétaire de Séance  
Michel BONNAT



Le Maire de Carignan de Bordeaux,  
Thierry GENETAY



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.